DGA TECH - FRANCE TRAVAIL

RÉHABILITATION DU SITE DE LA DGA TECH FRANCE TRAVAIL

231 avenue Clément Ader, Castelnau-Le-Lez, 34170

CCTP LOT 05 - SERRURERIE

Marché : SICS2601

Maître d'ouvrage	France Travail – DGA Tech Département Logistique Immobilier Sécurité
Mainteneur	Vinci
Architecte de conception	Atelier Besnault et Coffre
Architecte d'exécution	EXM - Architectes
Bureau de contrôle	Risk Control
SPS	Risk Control
Bureau d'études thermique (BET)	BET Durand
Coordinateur SSI	Aussilium

SOMMAIRE

1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES 3

1.1 PRÉSENTATION **Erreur ! Signet non défini.**

1.1.1 FRANCE TRAVAIL **Erreur ! Signet non défini.**

1.1.2 DGA TECH FRANCE TRAVAIL **Erreur ! Signet non défini.**

1.1.3 DÉPARTEMENT **Erreur ! Signet non défini.**

1.2 PRESCRIPTION GÉNÉRALES **Erreur ! Signet non défini.**

1.2.1 Objet du marché **Erreur ! Signet non défini.**

1.2.2 Description sommaire des ouvrages 4

1.2.3 Rappel de la réglementation 4

1.2.4 Visites de site facultative 5

2 DESCRIPTIF DES OUVRAGES 6

2.1 Installation DE CHANTIER 6

2.1.1 Plans d'exécutions DOE et notes de calculs 6

2.1.2 Prototype 6

2.2 DÉPOSE 6

2.2.1 Escalier locaux techniques 7

2.2.2 Échelle à crinoline 7

2.2.3 Gardes corps techniques 7

2.3 LISSES DE SÉCURITÉ 8

2.3.1 Bâtiment A 8

2.3.2 Bâtiment B 8

2.3.3 Locaux techniques 8

2.4 ESCALIER TERRASSE 9

2.4.1 Escalier d'accès 9

2.4.2 Bardage escalier 9

2.4.3 Porte issue de secours 10

1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1 PRÉSENTATION

1.1.1 France travail

La présentation est consultable via le lien suivant :
https://www.francetravail.org/francetravail/

1.1.2 DGA Tech - France travail

La DGA TECH de France Travail est un établissement public autonome appliquant le code de la commande publique pour ses achats. Elle gère l'un des systèmes d'information (SI) les plus sollicités de France, desservant des millions de demandeurs d'emploi, d'entreprises, d'agents internes et de partenaires.

Le SI de France Travail est crucial pour ses missions, avec des millions de visites sur ses plateformes et des milliards d'actions utilisateur chaque année. Il repose sur une infrastructure technique étendue, incluant des mainframes, des serveurs et des milliers d'équipements informatiques répartis sur plusieurs sites et deux data centers.

La DGA TECH se concentre sur trois missions fondamentales : assurer la qualité, la fiabilité et la sécurité du SI, le faire évoluer en soutien des enjeux de l'établissement et garantir sa durabilité en évitant l'obsolescence. Elle suit ces missions via des indicateurs de performance et des enquêtes de satisfaction.

La sécurité du SI est une priorité, avec des millions d'attaques bloquées chaque année. La DGA TECH gère également un plan de projets annuel et des programmes pluriannuels pour faire évoluer le SI en réponse aux impératifs réglementaires et stratégiques.
Pour assurer la durabilité du SI, la DGA TECH met à jour régulièrement une trajectoire d'architecture et gère la dette technique. Elle encourage l'innovation technologique et intègre des pratiques de responsabilité sociétale et environnementale.

La DGA TECH adopte des modes de fonctionnement agiles et une organisation tournée vers les métiers et les usagers, avec des directions produits et des pôles de compétences. Elle est implantée sur 12 sites en France métropolitaine et emploie environ 1 600 agents.

1.1.3 Département

Au sein de la DGA Tech, la Direction des Sites et des Centres de Compétences (DSCC) a pour mission d'accompagner les différents sites et centres de compétences dans leurs besoins opérationnels et leur transformation. Elle contribue à garantir un environnement de travail performant, sécurisé et adapté aux évolutions de l'organisation.

Rattaché à la DSCC, le département LIS (Logistique, Immobilier, Sécurité) accompagne l'ensemble des sites de la DGA Tech sur les volets Logistique, Immobilier et Sécurité. Son rôle est d'appuyer les démarches de transformation et d'innovation tout en veillant à l'homogénéité des pratiques entre les différents sites. À ce titre, il intervient comme facilitateur et centre d'expertise auprès des acteurs locaux et contribue fortement à la Qualité de Vie au Travail des collaborateurs.

Le département LIS est organisé par compétence sectorielle et met à disposition des sites son expertise spécialisée. Ses collaborateurs accompagnent les Responsables de Sites et Centres de Compétences (RSCC) ainsi que les Gestionnaires de Sites (GS) sur des thématiques clairement identifiées.

- L'équipe Logistique apporte son expertise dans la gestion des marchés nationaux et locaux, l'acquisition et la mise à disposition des équipements, du mobilier et des biens nécessaires au fonctionnement des sites.
- L'équipe Immobilière contribue à la gestion, à l'optimisation et à la valorisation du patrimoine immobilier afin de répondre aux enjeux d'évolution et de transformation de la DGA Tech.
- L'équipe Sécurité/Sûreté accompagne les sites sur l'ensemble des aspects liés à la sécurité des personnes, des biens et des installations, en garantissant l'application des exigences réglementaires et des standards internes.

Dans le cadre d'un marché de travaux, le département LIS constitue un acteur central pour la définition, le pilotage et le suivi des opérations d'aménagement, de rénovation ou d'adaptation des espaces de travail. Il veille à la prise en compte des contraintes techniques, immobilières, logistiques et de sécurité, tout en garantissant le respect des standards de France Travail et des orientations stratégiques de la DGA Tech.

1.2 PRESCRIPTION GÉNÉRALES

1.2.1 Objet du marché

Le présent document a pour principal objet de fixer les modalités techniques à respecter pour la fourniture et la mise en œuvre des matériaux nécessaires dans le cadre de la rénovation thermique de l'ensemble des bâtiments tertiaires de la DGA Tech de France Travail.

1.2.2 Description sommaire des ouvrages

Sans que cette liste ne soit exhaustive, les travaux comprendront :

- Dépose d'un escalier existant
- Dépose des échelles d'accès en toiture
- Dépose des garde-corps provisoires
- Mise en place de lisses de sécurité
- Mise en place d'un escalier métallique d'accès avec une porte et un ensemble en treillis inox

1.2.3 Rappel de la réglementation

Tous les ouvrages seront exécutés conformément aux règles de l'art et devront répondre aux prescriptions techniques et fonctionnelles en vigueur à la date de signature du marché.

Les travaux du présent lot « Serrurerie – Escalier métallique d'accès toiture » comprendront notamment la dépose des ouvrages existants, la sécurisation provisoire des accès, la fourniture et la pose d'un escalier métallique d'accès à la toiture, d'une porte d'accès et d'un habillage de protection en treillis inox.

Les ouvrages devront être conformes notamment aux textes et documents suivants :

Textes réglementaires généraux :

- Le Code de l'Urbanisme ;
- Le Code de la Construction et de l'Habitation ;
- Le Code du Travail ;
- Le Code de l'Environnement ;
- Les règlements sanitaires en vigueur ;
- Les règlements de sécurité contre les risques d'incendie et de panique ;
- La réglementation relative à l'accessibilité des personnes handicapées, lorsque applicable ;
- Les prescriptions du Coordonnateur SPS ;
- Les prescriptions du Contrôleur Technique ;
- Les prescriptions des services administratifs compétents.

Normes et documents techniques :

- Les Normes Françaises (NF) et Européennes (EN) homologuées ;
- NF DTU 32.1 : Construction métallique – Charpentes en acier ;
- NF DTU 26.2 : Fixation et scellement des ouvrages dans le béton et la maçonnerie ;
- NF EN 1090-1 et NF EN 1090-2 : Exécution des structures en acier et éléments de structure ;
- NF EN ISO 3834 : Exigences de qualité en soudage des matériaux métalliques ;
- NF EN ISO 9606 : Qualification des soudeurs ;
- NF EN ISO 14731 : Coordination en soudage ;
- NF EN ISO 12944 : Protection contre la corrosion des structures en acier ;
- NF EN 10025 : Produits laminés à chaud en aciers de construction ;
- NF EN 1990 : Bases de calcul des structures ;
- NF EN 1991-1-1 (Eurocode 1) : Actions sur les structures ;
- NF EN 1993 (Eurocode 3) : Calcul des structures en acier ;
- NF EN 1991-1-4 : Actions du vent sur les structures ;
- NF EN ISO 14122 (parties applicables) : Escaliers, échelles, garde-corps et plateformes ;
- NF P01-012 : Dimensions des garde-corps ;
- NF P01-013 : Essais de résistance des garde-corps ;
- NF EN 1906 : Quincaillerie pour bâtiments – Béquilles et boutons ;

- NF EN 12209 : Serrures mécaniques et gâches ;
- NF EN 1303 : Cylindres de serrures ;
- NF EN ISO 14122.

Prescriptions complémentaires :

- Les règles professionnelles de serrurerie-métallerie en vigueur ;
- Les Avis Techniques (ATEC), ATEx ou ETN des procédés mis en œuvre ;
- Les documents techniques COPREC n°1 et n°2 ;
- Les pièces écrites et graphiques du marché ;
- Les plans architecturaux, structure et techniques du projet.

Les notes de calcul, plans d'exécution établis par l'entreprise et soumis à l'approbation de la Maîtrise d'Œuvre avant fabrication ou commande. L'entreprise devra vérifier la compatibilité de ses ouvrages avec les supports existants et prendre en compte l'ensemble des contraintes de mise en œuvre, de sécurité, de stabilité, de maintenance et d'exploitation de l'ouvrage.

1.2.4 Visites de site facultative

Visite de site facultative

Les informations données dans le présent CCTP, concernant l'existant et l'environnement du projet, sont fournies à titre indicatif ; il conviendra à chaque candidat de valider ces éléments pour garantir la bonne exécution de la prestation.

À cet effet, une visite de site pourra être organisée suivant les stipulations du règlement de consultation. Cette visite est facultative et n'est pas une condition de recevabilité des offres. Les candidats sont invités, s'ils le jugent nécessaire, à apprécier, au cours de la visite des sites tertiaires, la nature des prestations à exécuter, l'environnement et les conditions spécifiques de réalisation. Toutes les difficultés que le titulaire est susceptible de rencontrer lors de l'exécution des prestations seront réputées être connues et ne pourront donner lieu à aucune plus-value. Le candidat est seul responsable de l'évaluation des contraintes techniques liées aux sites dans le cadre de l'élaboration de son offre.

2 DESCRIPTIF DES OUVRAGES

2.1 INSTALLATION DE CHANTIER

2.1.1 Plans d'exécutions DOE et notes de calculs

Avant toute commande ou démarrage, l'entreprise soumettra pour validation écrite (architecte et bureau de contrôle) un dossier complet comprenant : le planning d'intervention (mis à jour tous les 15 jours), les plans d'exécution, les fiches techniques et les notes de calcul justificatives.

Ce dossier devra être transmis 15 jours minimum avant l'intervention prévue. Cette validation est une condition suspensive absolue : aucun travail ne pourra débuter sans celle-ci. En cas de défaut de transmission ou de validation, la facturation sera suspendue jusqu'à régularisation, les retards induits restant à la charge exclusive de l'entreprise.

Localisation : ensemble du projet.

2.1.2 Prototype

Avant toute généralisation, l'entreprise réalisera un prototype in situ représentatif (trame inférieure du bâtiment A) intégrant l'ensemble des corps d'état : ossature bois, complexe isolant, bardage, menuiseries extérieures (dépose/repose), serrurerie, finitions extérieures (bavettes, acrotères) et menuiseries intérieures (cadres, tablettes).

Le présent lot se mettra en relation avec le lot 3 Façades pour la coordination, et avec les lots 04 Menuiseries Extérieures, 06 Second Œuvre et 07 Menuiseries Intérieures pour la réalisation de cet ouvrage.

Ce prototype vise à valider l'esthétique, la faisabilité technique, la performance thermique et l'étanchéité à l'air des liaisons. La validation interviendra par la signature d'un procès-verbal (PV) conjoint (architecte, bureau de contrôle, maîtrise d'ouvrage) et servira de référence absolue pour le chantier. Tout écart sur les façades définitives entraînera des reprises aux frais de l'entreprise. Les coûts de réalisation, modifications et dépose sont inclus au forfait ; les délais de validation sont intégrés au planning général et aucun retard ne sera accepté en cas de transmission tardive du dossier par l'entreprise.

Déroulement en trois phases :

1. Phase 1 : Mise en œuvre et validation de la façade en partie basse.
2. Phase 2 : Mise en œuvre et validation de la façade en partie haute.
3. Phase 3 : Dépose d'une menuiserie intérieure et pose d'un cadre de finition pour vérifier les interactions intérieur/extérieur.

Nota : Le châssis utilisé pourra être un élément de stock (coloris différent si nécessaire), l'objectif principal restant la validation technique et esthétique globale.

Localisation : Plan de prototype joint au dossier - suivant plan architecte.

2.2 DÉPOSE

Installation de chantier et sécurisation

Avant tout démarrage des travaux, l'entreprise devra assurer la mise en sécurité de la zone par l'installation d'une clôture périmétrique réglementaire. Un état des lieux contradictoire sera établi. L'entreprise procédera aux vérifications nécessaires auprès du coordonnateur ou du titulaire du lot concerné concernant la consignation des réseaux et identifiera précisément le passage des réseaux attenants.

Gestion des déchets et évacuation

La logistique de collecte (bennes Métal/DIB) est assurée par le Lot 03 Façades, mais le présent lot reste seul responsable de ses déchets (métaux, quincaillerie) jusqu'à leur traitement final. L'entreprise doit trier ses flux et fournir les BSD et attestations de recyclage ou de réemploi (notamment pour les éléments envoyés chez MAAS RÉEMPLOI ou équivalent). Le paiement du décompte final est conditionné à la remise de ces justificatifs prouvant la valorisation de la totalité des déchets métalliques produits.
Réemploi

Les éléments réemployables seront transmis à la société MAS RÉEMPLOI (ou tout centre équivalent agréé).
Coordonnées plateforme : MAS RÉEMPLOI 56 Avenue du Marché Gare, 34070 Montpellier Contact : Clovis Denoual – 07 44 41 32 02 Horaires : du mardi au vendredi 10h-12h30 / 14h-17h.

2.2.1 Escalier locaux techniques

L'entreprise aura à sa charge la mise en place des éléments suivants :

Dépose soignée et évacuation pour réemploi d'un escalier métallique : L'entreprise procédera à la dépose complète (limons, marches, garde-corps et fixations) en privilégiant le démontage mécanique (dévissage, découpe à la scie ou meuleuse) pour préserver l'intégrité de la structure. Les travaux s'effectueront depuis l'échafaudage de façade, mis à disposition par le lot Façades, avec coordination des accès. L'objectif est une dépose en l'état pour réemploi : les éléments seront descendus avec soin, protégés contre les chocs et stockés temporairement sur site si nécessaire.

L'entreprise assurera ensuite le chargement et le transport vers un organisme de recyclage ou de réemploi agréé, capable de valoriser l'ouvrage entier. La preuve de cette valorisation (attestation de prise en charge pour réemploi ou BSD précisant la destination) sera remise au maître d'œuvre.

Le poste inclut la protection des ouvrages, le nettoyage de la zone (meulage des arêtes restantes) et les mesures de sécurité en hauteur.

Nota : Si, lors de la dépose, l'état des éléments ne permet pas leur réemploi (corrosion structurelle, déformation irréversible), l'entreprise doit immédiatement en informer le maître d'œuvre. Les éléments seront alors évacués en filière recyclage métal classique, sans plus-value pour la maîtrise d'ouvrage.

Localisation : Escalier d'accès locaux techniques - suivant plans architecte.

2.2.2 Échelle à crinoline

L'entreprise aura à sa charge les éléments suivants :

Dépose soignée et évacuation pour réemploi d'une échelle à crinoline : L'entreprise procédera au démontage complet de l'échelle (montants, barreaux, cage de protection et systèmes de fixation) en privilégiant une méthode mécanique (dévissage, découpe à la scie ou meuleuse) pour garantir l'intégrité des éléments en vue d'un réemploi. L'usage du chalumeau est interdit afin de ne pas altérer la structure métallique ni la galvanisation.

Les opérations s'effectueront depuis l'échafaudage de façade, mis à disposition par le lot 3 Façades, avec une coordination des accès et des descentes de charges.

Les éléments seront descendus avec soin, protégés contre les chocs et déformations, puis transportés vers un organisme de recyclage ou de réemploi agréé, capable de valoriser l'ouvrage entier. Une attestation de prise en charge pour réemploi (ou BSD détaillé) sera remise au maître d'œuvre comme preuve de valorisation.

Le poste inclut la protection des ouvrages avoisinants, le nettoyage de la zone (meulage des fixations restantes) et le respect des consignes de sécurité pour le travail en hauteur sur échafaudage tiers.

Localisation : Échelle à crinoline - suivant plans architecte.

2.2.3 Gardes corps techniques

L'entreprise aura à sa charge les éléments suivants :

Dépose soignée et évacuation pour réemploi de garde-corps techniques existants (sans accès toiture) : L'entreprise procédera au démontage complet des garde-corps provisoires (lisses, montants, plinthes) en privilégiant une méthode mécanique pour préserver l'intégrité des éléments en vue d'un réemploi.

La dépose sera réalisée exclusivement depuis l'échafaudage de façade, mis à disposition par le lot Façades. Il est interdit de poser le pied sur la toiture ou de franchir les protections permanentes afin de garantir l'intégrité de l'étanchéité (aucun poinçonnement ou surcharge admis).

Les éléments seront descendus avec soin le long de l'échafaudage, protégés contre les chocs, puis transportés vers une plateforme de recyclage ou de réemploi agréée, capable de valoriser le matériel. Une attestation de prise en charge pour réemploi sera remise au maître d'œuvre.

Le poste inclut la protection des ouvrages, le nettoyage de la zone et le respect strict des consignes de sécurité sur échafaudage tiers.

Localisation : Ensemble des garde-corps provisoires existants du projet.

2.3 LISSES DE SÉCURITÉ

Conformément à la norme NF P 01-012

2.3.1 Bâtiment A

L'entreprise aura à sa charge les éléments suivants :

Fourniture et pose de lisses de protection métalliques : Fourniture et installation de lisses de protection en tube rond métallique (acier ou aluminium), d'un diamètre maximum de 20 mm, avec une finition laquée de teinte strictement identique aux menuiseries aluminium (sur validation d'échantillon RAL).

Le système devra garantir une fixation entièrement invisible (pas de vis apparentes, colliers ou platines externes), réalisée par vissage axial traversant ou collage structural haute résistance selon la nature du support, assurant une intégration esthétique parfaite. Les extrémités des tubes seront coupées et finies soigneusement (bouchons invisibles ou soudures meulées). L'entreprise assurera le traçage précis, le perçage discret des supports et le réglage parfait de l'horizontalité.

La pose devra respecter les normes en vigueur concernant la résistance aux chocs et la hauteur de protection. Le prix comprend la fourniture, les accessoires de fixation invisibles, la main-d'œuvre et le nettoyage final.

Localisation : Fenêtres R+1 du bâtiment A (hors châssis fixe).

2.3.2 Bâtiment B

L'entreprise aura à sa charge les éléments suivants :

Fourniture et pose de lisses de protection métalliques : Fourniture et installation de lisses de protection en tube rond métallique (acier ou aluminium), d'un diamètre maximum de 20 mm, avec une finition laquée de teinte strictement identique aux menuiseries aluminium (sur validation d'échantillon RAL).

Le système devra garantir une fixation entièrement invisible (pas de vis apparentes, colliers ou platines externes), réalisée par vissage axial traversant ou collage structural haute résistance selon la nature du support, assurant une intégration esthétique parfaite. Les extrémités des tubes seront coupées et finies soigneusement (bouchons invisibles ou soudures meulées). L'entreprise assurera le traçage précis, le perçage discret des supports et le réglage parfait de l'horizontalité.

La pose devra respecter les normes en vigueur concernant la résistance aux chocs et la hauteur de protection. Le prix comprend la fourniture, les accessoires de fixation invisibles, la main-d'œuvre et le nettoyage final.

Localisation : Fenêtres RDC et R+1 du bâtiment B (hors châssis fixe).

2.3.3 Locaux techniques

L'entreprise aura à sa charge les éléments suivants :

Fourniture et pose de lisses de protection métalliques : Fourniture et installation de lisses de protection en tube rond métallique (acier ou aluminium), d'un diamètre maximum de 20 mm, avec une finition laquée de teinte strictement identique aux menuiseries aluminium (sur validation d'échantillon RAL).

Le système devra garantir une fixation entièrement invisible (pas de vis apparentes, colliers ou platines externes), réalisée par vissage axial traversant ou collage structural haute résistance selon la nature du support, assurant une intégration esthétique parfaite. Les extrémités des tubes seront coupées et finies soigneusement (bouchons invisibles ou soudures meulées). L'entreprise assurera le traçage précis, le perçage discret des supports et le réglage parfait de l'horizontalité.

La pose devra respecter les normes en vigueur concernant la résistance aux chocs et la hauteur de protection. Le prix comprend la fourniture, les accessoires de fixation invisibles, la main-d'œuvre et le nettoyage final.

Localisation : Fenêtres RDC des locaux techniques.

2.4 ESCALIER TERRASSE

2.4.1 Escalier d'accès

L'entreprise aura à sa charge les éléments suivants :

Fourniture et installation clé en main d'un escalier droit en acier galvanisé (ou laqué RAL à définir), conçu et réalisé conformément au Code du travail (ERT) et à la norme NF P 01-012.

- Structure et marches : Limons en acier supportant des marches en caillebotis métallique galvanisé (mailles antidérapantes, type serré ou électrosoudé), adaptées aux passages techniques. Les marches seront fixées mécaniquement (boulonnage) pour permettre un démontage éventuel.
- Charges d'exploitation : 250 kg/m^2.
- Largeur : 1 UP.
- Garde-corps de protection : Système complet de sécurité incluant une lisse haute (à 1,00 m minimum), une lisse intermédiaire et une plinthe de 10 cm (pour éviter la chute d'objets), tous en acier galvanisé. Les montants seront solidement fixés aux limons ou à la structure du bâtiment. L'ensemble sera fixé au bardage de l'escalier qui fera office de protection anti-chute, cf. 2.4.2.
- Main courante : Lisse supérieure profilée ronde pour une préhension aisée, dépassant de 30 cm en haut et en bas de la volée.
- Fixations : Ancrage au sol et en tête par platines métalliques et chevilles adaptées au support béton, avec notes de calcul justificatives fournies.
- Finitions et sécurité : Toutes les arêtes vives seront ébavurées. L'ensemble sera galvanisé à chaud ou peint après traitement antirouille. L'entreprise réalisera les tests de charge et de stabilité, et fournira une attestation de conformité avant réception.

Le prix comprend la fourniture, le transport, la pose, l'installation et le nettoyage du chantier.

Localisation : Escalier d'accès terrasse.

2.4.2 Bardage escalier

L'entreprise aura à sa charge les éléments suivants :

Fourniture et installation d'une structure métallique de protection enveloppant la totalité de la volée d'escalier, de sol en sol, réalisée dans la même finition et qualité que l'escalier existant (acier galvanisé ou laqué RAL identique).

- Structure porteuse : Ossature verticale et horizontale en profils acier tubes carrés ancrée au sol et à l'escalier par platines et chevilles adaptées. La structure doit être auto-stable.
- Remplissage de sécurité : Panneaux de remplissage en grillage maille Jacob (mailles losangées en acier galvanisé, typiquement 50 x 50 mm, diamètre de fil adapté), tendus et fixés rigidement sur l'ossature. Ce type de maillage garantit une protection efficace contre les accès tout en assurant la transparence visuelle et la luminosité.
- Conformité et sécurité : L'ensemble doit respecter la norme NF P 01-012. Le maillage doit être suffisamment tendu pour éviter tout effet de « sac » et les bords coupants doivent être rabattus ou protégés.
- Finitions : L'ensemble de la structure (ossature + maille) recevra le même traitement de surface que l'escalier (galvanisation à chaud ou peinture laquée RAL sur apprêt antirouille) pour une unité esthétique parfaite.
- Intrusion : Afin de prévenir les intrusions, les mailles situées autour de la porte, sur une largeur de 1 mètre et une hauteur de 2 mètres, devront être obturées par un losange métallique plein ou par une maille plus resserrée.

Le prix comprend les études de stabilité, les ancrages et toutes sujétions de mise en œuvre.

Localisation : Escalier d'accès terrasse.

2.4.3 Porte issue de secours

L'entreprise aura à sa charge les éléments suivants :

Fourniture et installation d'une porte d'accès intégrée à la cage d'escalier, conçue en continuité esthétique et technique avec la structure existante.

Ossature et remplissage : Cadre dormant et vantail en profilés acier tube rectangulaire avec finition identique à l'escalier et au bardage (galvanisé ou laqué RAL sur échantillon). Le remplissage sera réalisé en grillage maille Jacob strictement identique à celui de la cage (même maille, même fil, même tension), assurant une transparence visuelle totale et une unité architecturale.
Intrusion : Afin de prévenir les intrusions, les mailles devront être obturées par un losange métallique plein ou par une maille plus resserrée.
Barre anti-panique : Équipement d'une barre antipanique certifiée NF EN 1125.

Ferme-porte : Installation d'un ferme-porte hydraulique certifié, réglable.

La porte sera préparée pour l'intégration d'un système de contrôle d'accès géré par le service Maintenance.

L'entreprise assurera le perçage des profilés pour le passage des câbles et la fixation des platines de lecteur, en coordination stricte avec le mainteneur. Fourniture et pose des fourreaux et boîtes d'encastrement.

Note : La fourniture et le raccordement électronique des équipements de contrôle d'accès sont exclus de ce lot. Néanmoins, l'entreprise doit inclure dans son offre la fourniture et la pose des fourreaux et boîtes d'encastrement nécessaires au passage des câbles, même si le tirage des câbles et la pose du lecteur sont exclus. La localisation exacte des perçages sera validée par le mainteneur avant fabrication.

Conformité et réception : La porte devra respecter les règles d'évacuation (sens d'ouverture vers la sortie, largeur de passage utile conforme au Code du travail). L'entreprise coordonnera les réglages du ferme-porte et de la barre anti-panique avec les essais globaux du système de sécurité du bâtiment.

Le prix comprend la fourniture, la pose, les raccords de finition, le réglage des organes de sécurité et la participation aux tests de fonctionnement avec le mainteneur.

Localisation : Escalier d'accès terrasse.